

## **Programme Point Respect - Lignes directrices**

### **Ce qui fait perdre automatiquement un point respect**

- 1) Expulsion d'un membre suivant un comportement, de l'intimidation ou des paroles inappropriées envers un officiel
- 2) Demande de faire sortir un spectateur suivant un comportement, de l'intimidation ou des paroles inappropriées envers un officiel
- 3) Suivant un avertissement à un membre ou spectateur, un 2<sup>e</sup> avertissement est donné à la même personne mais sans nécessairement expulser cette personne

### **Ce qui peut faire perdre un point respect au jugement des officiels**

- 4) Tout comme un officiel peut expulser un membre sans nécessairement avoir donné au préalable un avertissement, un officiel peut décider d'enlever le point respect à une équipe sans avoir au préalable donné un avertissement au membre ou spectateur fautif selon la gravité du comportement, de l'intimidation ou des paroles envers les officiels. Ce membre ou spectateur pourrait tout de même être expulsé plus tard durant la partie au jugement des officiels si la situation le justifie.

Ex. : frappeur retiré sur élan qui est fâché contre lui-même et lance son bâton en direction de la clôture. Il peut alors y avoir un avertissement ou expulsion décidé par un officiel selon gravité de la situation. Aucune perte de point respect car geste n'est pas dirigé envers un officiel. Par contre, si après l'avertissement ou expulsion, le frappeur insulte l'officiel, il y aurait alors perte du point respect.

Ex. : un frappeur est retiré sur 3 prises sur décision de l'officiel du marbre. En quittant le rectangle des frappeurs, il tire une ligne sur le sol avec son bâton en indiquant à l'arbitre où, selon lui, est passé le lancer. Il s'agit clairement d'un geste inapproprié envers l'officiel, et ce dernier pourrait selon son jugement, l'avertir, enlever le point respect ou l'expulser tout simplement.

### **Ce qui ne fait pas perdre un point respect**

- 5) Avertissement ou expulsion d'un membre qui ne résulte pas d'un mauvais comportement, d'intimidation ou des paroles inappropriées envers un officiel.

Ex. : expulsion suivant d'une collision d'un coureur avec un joueur en défensive, frappeur qui lance son bâton après un retrait, joueur qui émet des commentaires inappropriés envers un membre de l'autre équipe, entraîneur suspendu pour avoir utilisé un joueur inéligible comme lanceur.

Ex. : coureur retiré au 2<sup>e</sup> but suivant un vol de but. Le coureur est en désaccord avec la décision et fait le commentaire suivant à l'officiel : « voyons donc, il ne m'a même pas touché! ». Aucune perte de point respect. Par contre, suivant ce commentaire, si le coureur dit à l'officiel : « tu devrais t'acheter les lunettes » ou « tu es vraiment aveugle », là il pourrait y avoir perte d'un point respect, qu'il y ait avertissement ou non donné au coureur, car il y a présence de paroles inappropriées envers un officiel.

Ex. : un entraîneur critique de son abri, pour une 1<sup>ère</sup> fois, la zone de prise de l'officiel au marbre. Pas de perte de point respect. Si l'entraîneur continue de critiquer la zone de prise, l'officiel devrait donner un avertissement à l'entraîneur d'arrêter. S'il y a réponse inappropriée de l'entraîneur envers l'officiel, il a le choix d'enlever le point respect seulement, ou d'expulser l'entraîneur (ce qui amène une perte du point respect automatiquement).

Ex. : un entraîneur critique de son abri, pour une 1<sup>ère</sup> fois, la zone de prise de l'officiel. Plus tard durant la partie, un joueur de cette même équipe critique également la zone de prise. L'officiel devrait donner un avertissement à l'équipe, qu'en cas de récurrence de qui que ce soit dans cette équipe, il pourrait y avoir perte du point respect ou expulsion. Si lors de cette 2<sup>e</sup> critique, ou même lors de la 1<sup>ère</sup> critique de l'entraîneur, les paroles sont tellement inappropriées, l'officiel pourrait tout de suite faire perdre le point respect sans avertissement préalable à son seul jugement.

Ex. : 1 entraîneur de chaque équipe argumente que l'un ou l'autre n'a pas raison, ou peu importe la raison, un officiel peut les avertir de cesser d'argumenter entre eux, sinon il pourrait y avoir perte du point respect pour chaque équipe. S'ils continuent, perte du point respect à une ou les 2 équipes et possibilité d'expulsion au jugement des officiels.

- 6) Un entraîneur se dirige vers un officiel pour demander une question ou une précision sur un règlement ou une situation de match. Malgré qu'il n'est pas permis selon la Règlementation de Baseball Québec 103.21 de visiter un officiel, si le tout est fait par l'entraîneur-chef seulement, poliment, calmement et dans le respect, aucun problème. Si l'entraîneur-chef devient insistant, monte le ton ou devient agressif, l'officiel doit l'avertir que ce n'est pas permis et qu'il pourrait perdre le point respect. Si l'entraîneur continue, perte du point respect et possibilité d'expulsion.
- 7) Un spectateur mécontent fait un commentaire négatif sur la décision des officiels : ex. : « ben voyons donc, il était sauf, on l'a tous vu d'ici ». Au jugement de l'officiel, si le commentaire était fait de façon agressive, ou intimidante, ou répété, l'officiel doit d'abord donner un avertissement à l'entraîneur-chef de cette équipe pour l'aviser de la situation afin qu'il gère lui-même les spectateurs avant de pouvoir faire enlever un point respect à l'équipe à cause d'un spectateur. Si ça se produit à nouveau durant la partie, il peut y avoir perte du point respect au jugement de l'officiel.

Ex. : un spectateur demande le pointage au marqueur officiel. Il y a un écart dans les calculs. L'entraîneur-chef vient consulter le marqueur pour vérifier la situation. Aucune perte de point respect. Mais la situation dégénère et un spectateur insulte/intimide le marqueur en faisant un

commentaire qu'il ne sait pas compter et que ça n'a pas de bon sens d'engager de si jeune adolescent pour faire ce travail. Au jugement des officiels, il y a perte de point respect.

Ex. : lors d'une partie de régionaux, le superviseur officiel d'une partie avertit les spectateurs d'une équipe en général que leur comportement devient inacceptable suivant des commentaires envers les officiels ou envers l'autre équipe. Le superviseur doit aviser l'entraîneur-chef de cette équipe et l'avertir que si ça continue, il pourrait y avoir perte de point respect. La situation ne se règle pas malgré l'avertissement. Perte de point respect, et possibilité de demander à un (ou des) spectateur(s) de quitter les alentours du terrain. Arrêt temporaire de la partie le temps que le(s) spectateur(s) quitte(nt) les alentours du terrain.

### **Définitions :**

Voir Règlements de Régie de Baseball Québec, section B

Officiel : arbitre, marqueur officiel, personne en autorité (superviseur de partie délégué par la Région lors des championnats régionaux)

Toute perte d'un point respect ne peut faire l'objet d'un appel.

## **Procédures lors de la perte d'un point respect**

Le marqueur officiel doit inscrire au recto de la feuille de pointage de l'équipe qui a perdu son point respect, la mention : « Perte point respect » avec une courte raison expliquant la perte du point. Ex. : expulsion joueur, paroles des spectateurs, insultes de l'entraîneur, etc.

Si pas de perte de point respect, rien à inscrire sur les feuilles de pointage.